

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 11 mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALEMANY Brigitte, ALLIER Stéphane, DAVID-RICHELME Suzanne, GRINO Sylvie, LAPEYRE Denis, PRÉVOTEAU Gisèle, RICHOX Xavier, VILA Charlotte.

Absents excusés : GILS Bernard a donné procuration à LAPEYRE Denis,
LEFRANCQ Arnaud,
LOUVEAU Solveig a donné procuration à GILS Denise,
PAPINESCHI Véronika,
PELTIER Julien
VILA Didier.

Madame DAVID-RICHELME Suzanne a été nommée secrétaire.

APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 février est approuvé.

PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation appartenant à la famille SERVAT rue du 17^{ème} d'Infanterie.
- Maison d'habitation appartenant à BOURREL Romain chemin de la Ginestière.
- Maison d'habitation appartenant à SARRATO Henri rue Jean Jaurès (donation).
- Maison d'habitation appartenant à CABIOCH Josette rue Emile Zola.

CARCASSONNE AGGLO

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la répartition dérogatoire des sièges du Conseil Communautaire sur la base d'un accord local établissant un conseil communautaire composé de 143 membres comprenant 43 représentants de la ville de Carcassonne.

GROUPEMENT D'ACHAT ÉLECTRICITÉ

La commune adhère au groupement d'achat pour la fourniture électrique des bâtiments communaux qui sera effectué par le SYADEN.

VENTE D'UNE PARCELLE

Le Conseil Municipal décide de céder une parcelle de terrain de 1 000 m² cadastrée section A n° 1924 au lieu-dit Ferrocos et Signas. Le prix convenu avec l'acquéreur est de 40 000€ TTC. Ce terrain sera viabilisé par la commune. L'acquéreur a pour projet la réalisation d'un hangar et d'une maison d'habitation sur ce terrain.

CONVENTION FUNÉRAIRE

Une consultation a été effectuée auprès de plusieurs sociétés de pompes funèbres afin de renouveler la convention de prestation pour une durée d'un an.

Ce service comprend :

- le transport (du cercueil scellé depuis l'habitation de la commune où le défunt repose jusqu'au cimetière communal en passant éventuellement par un lieu de culte situé sur la commune).
- l'inhumation, ouverture et fermeture de la concession.
- les autres frais : fourniture du cercueil, mise en bière, cérémonie religieuse, fleurs, ... sont à la charge de la famille du défunt.

Deux sociétés de POMPES FUNÈBRES ont fait une proposition. La société de Pompes funèbres ESTALLE de La Redorte qui a fait la proposition la mieux disante a été retenue.

La Préfecture a été informée que l'activité dans le domaine funéraire exercée par les employés municipaux a cessé depuis la fin de validité de l'habilitation en Mars 2018.

CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

- Dans le cadre de la sécurité publique, une étude pour l'implantation de caméras fixes aux entrées du village est en cours.
- La Police Municipale et les élus réfléchissent également à des solutions pour réduire les dépôts de déchets sauvages sur le territoire de la commune.

PROJET BOURG CENTRE-RÉGION

La commune va déposer un projet d'aménagement du bas du village (Place du Bourguet, espace de l'ancienne piscine, boulodrome, ancien tennis). Ce projet peut être éligible par le Conseil Régional dans le cadre d'une opération dite « Bourg Centre ». La maîtrise foncière de tout ce secteur par la commune est un point fort pour cet aménagement. Si la Région retient cette opération, des subventions d'investissement pourront être allouées à la commune. Carcassonne Agglo peut accompagner la commune dans le montage de ce dossier.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 1^{er} AVRIL à 20h30